



---

**Assemblée de l'IUFE  
jeudi 12 juin 2014 de 17h00 à 19h00  
Pavillon Mail, salle 234  
PV ADOPTE**

---

**Présidence:**

SANCHEZ-MAZAS Margarita (MSM)

**Membres présents:**

CASTANIER Stéphanie (SC)

DAEMS Valérie (VD)

EMERY Roland (RE)

FOUCHAULT Alexandre (AF)

GONDRAND Elsa

KOPP Remy (RK)

KORTMAN Andrea (AK)

LAENZLINGER Christophe (CL)

LOOSLI Walter (WL)

MAULINI Isabelle (IMA)

MAULINI Olivier (OM)

MEYER Aline (AM)

MILI Isabelle (IMI)

MURISSET Laurence (LM)

SALES CORDEIRO Glais (GSC)

SCHNEUWLY Bernard (BS)

STRASSER Bruno (BST)

**Absents et excusés:**

DORIER Jean-Luc

ROSSI Federica

SGARD Anne

PELGRIMS Greta

**Prise du PV:**

TRICARICO Tony (TT)

## **Ordre du jour:**

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du PV de la dernière assemblée du 3 avril 2014 (1 annexe).
3. Révision du règlement et des plans d'études de la FORENSEC, en vue de la reconnaissance CDIP (3 annexes: règlement, plan d'études et exposé des motifs).
4. Règlement et plan d'études du DAS suppléants en enseignement primaire (4 annexes: règlement d'études et plans d'études).
5. Révision du règlement et du plan d'études du Master en didactique du français (MADF) (4 annexes: Règlement, plan d'études, accord IUFE-HEP Vaud, exposé des motifs).
6. Rapport d'activité de la commission interne chargée de la coordination des offres de formation continue pour l'enseignement primaire, secondaire et spécialisé genevois (CiCOF) - Période 2011-2014 (1 annexe: rapport d'activité).
7. Point de situation sur la rentrée 2014-2015 FORENSEC.
8. Point demandé par l'ADEFEP: projets pour la rentrée scolaire 2014 en ce qui concerne les postes de voltigeurs.
9. Point demandé par l'UCESG: conditions de reconnaissance CDIP (Rapport définitif déc.2013) pour FORENSEC.
10. Renouvellements de mandats des membres de l'Assemblée de l'IUFE.
11. Divers.

### **1. Approbation de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour est approuvé par l'assemblée.

### **2. Approbation du PV de la dernière assemblée du 3 avril 2014 (1 annexe).**

MSM informe les participants qu'aucun PV n'a pu être rédigé concernant la dernière assemblée, étant donné que les notes prises lors cette dernière ont été transmises à Laurence Verdesi et que MSM n'a pas pu les récupérer afin de rédiger le PV.

MSM propose de soumettre aux participants le PV du 3 avril par e-mail pour d'éventuelles remarques et corrections ainsi qu'une version amendée selon leurs observations.

### **3. Révision du règlement et des plans d'études de la FORENSEC, en vue de la reconnaissance CDIP (3 annexes: règlement, plan d'études et exposé des motifs).**

MSM indique qu'il y a 3 documents concernant la révision du règlement et des plans d'études de la FORENSEC pour la reconnaissance de la CDIP.

Ce sont des changements concernant la question de la référence à des disciplines auxquelles forment la FORENSEC et au référentiel de compétences sur les conditions de réussite et d'échec pour les plagiats, ainsi que des éléments de précision quant aux stages.

BS informe les participants que nous nous trouvons dans une phase décisive car le comité de la CDIP devrait octroyer la reconnaissance moyennant certaines conditions, dont 2 importantes :

1. dorénavant, il faut 90 crédits ECTS dans la branche d'enseignement pour pouvoir être accepté dans la formation ainsi qu'un master dans une branche d'enseignement, voulu par la CDIP, soulève un problème par rapport aux compléments.

2. actuellement, on forme pour secondaire I et secondaire II, mais la commission a indiqué qu'il n'y a pas assez de stages dans l'autre ordre. Il faut donc passer de 3 crédits ECTS à 7 crédits ECTS dans l'autre ordre. Afin d'atteindre cet objectif, il y a deux hypothèses principales dont la première est à privilégier :

- 30 heures au cycle d'orientation, 30 heures au collège en première année. Et en deuxième année, un stage en responsabilité dont une petite partie en voltige.

- 2x30 heures de stage en première année et on garde le stage en accompagnement de 30 heures.

Actuellement, ces propositions sont au stade de variantes. Elles sont encore en discussion auprès des directeurs du CO et du secondaire II et auprès de la commission emploi-stage. Donc si ce règlement est voté, le vote portera sur 2 variantes.

BS ajoute que toute une série de précisions a été implémentée dans ce règlement, car de nombreuses difficultés ont été rencontrées concernant des oppositions où certains points n'étaient pas clairs dans le règlement. Fondamentalement rien ne change, mais le règlement est ainsi plus clair.

MSM demande aux participants s'ils ont des questions ou remarques sur ce qui a été présenté par BS ou dans le document du règlement.

LM demande si la voltige est payée, étant donné que le stage en accompagnement est supprimé dans le but de faire de la voltige.

WL répond que la voltige fait partie du stage en responsabilité qui est conjointement géré entre le cycle d'orientation, une école du post-obligatoire et le collège.

RK ajoute qu'il a été décidé de maintenir le CCDIDA et pose la question de savoir s'il y a encore besoin d'une inscription entre le CCDIDA et le MASE, étant donné qu'il n'y a plus qu'un seul diplôme.

BS répond qu'avec le système actuel, le CCDIDA ne se justifie plus pour la plupart des disciplines, mais se justifie encore pour des disciplines données à la HEM, HAED, ISSUL.

WL ajoute que ceci permet d'avoir un statut pour les étudiants qui se trouvent dans cette phase de transition.

LM demande qu'en est-t-il des CSD2 qui ont 30 heures de stage en accompagnement et est-ce qu'ils vont suivre les mêmes dispositions que les MASE.

BS répond que nous sommes encore en train d'hésiter. Car si les demandes de la commission sont interprétées à la lettre, il faudrait augmenter aussi le stage au CSD2 ou trouver des solutions alternatives.

Cela aurait comme effet d'augmenter d'une année la durée de formation des CSD2. Il ne paraît donc pas optimal de passer à une mesure de ce type.

BS ajoute que le CSD2 n'a pas été modifié dans ce règlement.

MSM demande de passer au vote du nouveau texte de règlement FORENSEC.

Le résultat du vote est le suivant :

8 approbations.

0 désapprobation.

1 abstention.

MSM informe les participants qu'ils ont reçu un document et leur demande s'ils ont des remarques ou des questions.

BS informe les participants que la variante 1 a été ajoutée à ce plan d'études et que si la variante 2 est choisie, le document sera modifié en conséquence. Ceci est la modification qui a été apportée à ce document ainsi que quelques changements au niveau de certains termes et appellations de certains cours.

RK demande, par rapport à la variante des stages en responsabilité, quelle sera l'incidence sur l'accompagnement par les formateurs de terrain et par les chargés d'enseignement.

BS répond que ce sera comptabilisé dans le cahier des charges des formateurs de terrain et des chargés d'enseignement.

BS ajoute que toutes ces mesures doivent être déposées au 31 août de cette année mais que la mise en œuvre sera effective à la rentrée 2015.

MSM demande de passer au vote de ce plan d'études.

Le résultat du vote est le suivant :

7 approbations.

0 désapprobation.

2 abstentions.

#### **4. Règlement et plans d'études du DAS suppléants en enseignement primaire (4 annexes: règlement d'études et plans d'études).**

IMI présente ce point et informe les participants qu'il n'est pas certain que le DAS suppléants démarrera à la rentrée mais qu'en principe oui, car il répond à la prévision d'une pénurie d'enseignants primaires pour la rentrée 2014-2015. Cette proposition a été faite sur la demande de la direction générale de l'enseignement obligatoire afin de pallier cette pénurie.

Il s'agit d'un complément de formation pour des personnes qui ont déjà des titres dont la plupart sont en sciences de l'éducation. La règle qui a été fixée, d'entente avec les partenaires, est la suivante : pas plus de 2 soirs par semaine et pas plus d'un mercredi sur 2 en moyenne.

Un seul stage est prévu dans l'autre cycle à savoir si la personne est engagée comme suppléante en cycle 1, le stage est donc prévu en cycle 2 et inversement.

Une collaboration a été envisagée, 2 fois par année, entre les personnes qui évaluent de manière formative pour la DGEO et les formateurs universitaires, portant sur les outils qui sont utilisés pour les analyses de pratique.

Concernant l'attribution finale des différentes UF pour 2015-2016, il a été ajouté sur le document des choses à préciser, notamment les UF du transversal où il est possible que les intitulés changent au vu des expériences qui seront faites cette année.

VD demande quel sera le titre obtenu par ces personnes.

IMI répond que c'est un DAS de suppléance en enseignement primaire.

VD demande si ces personnes seront engagées comme titulaires lorsque la pénurie sera moins importante.

IMI confirme qu'elles seront engagées comme titulaires et que la grande différence est qu'il n'y a pas de reconnaissance autre que cantonale.

RE demande dans quelle mesure l'article 6.5 peut être inclus dans un règlement.

IMI répond qu'il sert de base pour des modalités d'évaluation qui seront précisées avec les objectifs et les descriptifs. Cela évite des recours par rapport à des modalités arbitraires d'évaluation.

EG demande combien de temps durera cette formation complémentaire.

IMI répond que la formation est sur 2 ans et elle est faite pour coïncider avec la fin de la période probatoire. De plus, il n'est pas forcément prévu de reconduction de programme.

MSM demande de passer au vote du règlement.

Le résultat du vote est le suivant :

8 approbations.  
0 désapprobation.  
0 abstention.

MSM demande de passer au vote des plans d'études.

Le résultat du vote est le suivant :

7 approbations.  
0 désapprobation.  
0 abstention.

## **5. Révision du règlement et du plan d'études du Master en didactique du français (MADF) (4 annexes: Règlement, plan d'études, accord IUFÉ-HEP Vaud, exposé des motifs).**

MSM informe les participants qu'ils ont reçu quatre documents.

BS informe les participants que des précisions ont été introduites au niveau de la gouvernance. De plus il a été décidé que l'immatriculation des étudiants se fera à la HEP Vaud (article 5).

MSM demande si l'accord doit être voté.

BS répond que non.

MSM demande de passer au vote du règlement.

Le résultat du vote est le suivant :

7 approbations.

0 désapprobations.

0 abstentions.

MSM demande de passer au vote du plan d'études.

Le résultat du vote est le suivant :

7 approbations.

0 désapprobations.

0 abstentions.

## **6. Rapport d'activité de la commission interne chargée de la coordination des offres de formation continue pour l'enseignement primaire, secondaire et spécialisé genevois (CiCOF) - Période 2011-2014 (1 annexe: rapport d'activité).**

OM informe les participants qu'ils ont reçu un rapport d'activité et précise que la commission rendrait compte de son travail au bout d'une année à l'Assemblée. Il demande également de confirmer le mandat de la commission et de voter sa nouvelle composition.

RE aimerait savoir si c'est l'Assemblée qui devra faire une proposition quant à une interrogative mentionnée dans le rapport : «... le jour venu, répondra-t-on à cette nécessité en créant un comité de programme? » et comment cela se décidera-t-il.

BS répond que les comités de programme sont proposés en principe par les comités de programme, mais que ce point devrait être discuté dans cette assemblée car il attrait plus généralement à la gouvernance de l'IUFE.

MSM confirme que ce point devra être discuté et précise quant à la prise de connaissance du rapport d'activité que les membres de la commission sont reconduits avec le support de l'Assemblée.

MSM demande s'il y a des suppléants qui sont prévus afin de remplacer Mme Catherine Martinet.

OM répond que le remplacement est déjà acté car Mme Coralie Delorme est entrée dans la commission cette année en tant qu'invitée permanente et par conséquent il n'y a pas besoin de chercher un autre remplaçant. Il suffit d'enlever Mme Martinet de la liste.

MSM demande le vote sur la composition de la commission.

Le résultat du vote est le suivant :

8 approbations.

0 désapprobation.

0 abstentions.

MSM demande confirmation que le mandat initial n'a pas été changé.  
OM répond que le mandat initial est inchangé.

BS souligne l'extrême qualité de ce rapport, fruit d'un travail remarquable et qui a permis d'avancer substantiellement sur le dossier formation continue.

## **7. Point de situation sur la rentrée 2014-2015 FORENSEC.**

BS fait un point de situation concernant les différentes filières (MASE, CSD2 et CCDIDA).

La situation actuelle concernant les MASE est la suivante et évoluera certainement par la suite :

14 places de stage en allemand pour 11 étudiants.  
7 places de stage en anglais.  
3 places de stage en éducation physique.  
7 places de stage en français pour 47 candidats.  
28 places de stage en mathématique pour 22 étudiants.  
6 places de stage en physique.

La question qui survient est de savoir ce qu'il faut faire avec les candidats pour qui il n'y a pas de places de stage disponible.

Concernant les CCDIDA, un travail a été effectué dans le cadre des commissions à savoir d'essayer de mettre en perspective la future rentrée de manière à stabiliser les effectifs et le nombre de candidats à former. Les chiffres qui sont apparus concernant les disciplines ouvertes et qui doivent être encore validés par la conseillère d'État sont :

16 places de stage en allemand.  
16 places de stage en anglais.  
25 places de stage en français  
20 places de stage en mathématique.  
9 places de stage en physique.  
5 places de stage en éducation physique.  
5 places de stage en histoire.  
5 places de stage en arts visuels.

Par rapport au CSD2, cette volée tient compte de trois paramètres :

1. l'obtention du premier titre pédagogique dans une première discipline.
2. l'obtention des 90 crédits dans la deuxième discipline.

3. les 6 heures nécessaires à la formation dans la deuxième discipline.

Ces trois critères doivent être remplis afin de pouvoir accéder à une formation en CSD2. Il y a actuellement 74 étudiants, par conséquent il n'y aura pas le même nombre d'étudiants pour la prochaine rentrée.

WS remercie tous les collaborateurs, professeurs et chargés d'enseignement pour le travail qu'ils ont effectué. Il précise également que le classement a été établi et que la manière dont les étudiants vont être placés sera fonction de ce dernier.

BST demande s'il y a un risque de se retrouver dans une discipline avec des problèmes d'effectif pour des enseignants qui sont des CSD2, impliquant que de moins en moins de personnes spécialistes dans la discipline vont être formées, au profit de personnes qui considèrent le CSD2 comme un supplément.

WL confirme que c'est un risque.

BS ajoute que c'est une réalité et demande aux représentants des associations professionnelles de traiter ce point comme une priorité concernant le CSD2.

CL demande quand est-ce que les chiffres définitifs seront disponibles.

WL répond que les chiffres seront disponibles le 15 juillet.

### **8. Point demandé par l'ADEFEP: projets pour la rentrée scolaire 2014 en ce qui concerne les postes de voltigeurs.**

VD explique que l'ADEFEP s'interroge au sujet de la rentrée 2014 à l'enseignement primaire et cela concerne leurs collègues qui ont terminé cette année leur certificat et qui ont demandé des postes.

L'ADEFEP a entendu parler de postes de voltigeurs dans certaines disciplines et aimerait savoir comment les choses vont se passer pour les étudiants qui ont obtenu le CCEP : est-ce qu'ils vont pouvoir obtenir des postes à 100% et également comment ça va se passer par la suite, quand est-ce qu'ils vont être titularisés.

La crainte de l'ADEFEP est que si une personne obtient un poste de voltigeur dans une discipline, cette dernière soit cataloguée uniquement dans cette discipline et qu'elle ait ensuite de la peine à être titularisée en tant que généraliste.

IMA répond que le souci de la SPG par rapport aux maîtres voltigeurs est que jusqu'à présent les jeunes qui étaient engagés en première année et qui devaient être soit ECSP, soit STAC, devaient être provisoires.

OM précise que la DGEO ne sait pas encore ce qu'elle va faire et qu'elle est en train de résoudre le problème.

MSM demande à ce que ce point soit suivi et d'y être attentifs.



## **9. Point demandé par l'UCESG: conditions de reconnaissance CDIP (Rapport définitif déc. 2013) pour FORENSEC.**

BS indique que ce point a été traité à travers le règlement et précise que le rapport a été envoyé à l'UCESG et à la FAMCO.

SC souligne que durant la commission emploi-stage du mardi 10 juin, il a été question des exigences par rapport à la maturité gymnasiale sans tenir compte des autres ordres d'enseignement.

## **10. Renouvellements de mandats des membres de l'Assemblée de l'IUFE.**

MSM informe les participants que son mandat arrive à échéance cet automne et que son remplaçant à la présidence de cette Assemblée sera BST. Cela doit être formalisé.

MSM indique également que les mandats à l'Assemblée sont en général des mandats de quatre ans et qu'il arrive que des personnes concernées par des mandats qui arrivent à échéance souhaitent se faire remplacer ou trouver quelqu'un pour continuer.

RK aimerait savoir comment les membres sont désignés par le corps intermédiaire. Il précise également que cet institut n'a pas de vote par rapport à cela alors que dans toutes les UPER (Unités principales d'enseignement et de recherche), il y a un vote des représentants à l'Assemblée. Il ajoute également que c'est un problème qu'il faut résoudre car notre RO (Règlement d'organisation) n'est pas très satisfaisant à ce sujet.

BS répond que le RO a été changé dans le cadre d'une mise en conformité avec les règles en vigueur dans les UPER.

MSM demande le vote quant au remplacement de la présidente par BST.

Le résultat du vote est le suivant :

7 approbations.

0 désapprobation.

1 abstention.

## **11. Divers.**

MSM annonce trois divers. Le premier est la reconnaissance de la CDIP pour la filière en enseignement primaire.

BS informe les participants qu'il a reçu un courrier de la CDIP contenant le rapport complémentaire pour la reconnaissance de la filière FEP. En ce qui concerne la MESP, le dossier est quasiment prêt et sera soumis à la CDIP d'ici peu, en comptant environ une année pour la procédure.

Le deuxième divers concerne la motion qui demande de faire passer de quatre à trois ans la formation des enseignants du primaire. Jean Romain a déposé sur le bureau du Grand-Conseil la motion mentionnée ci-dessus qui a été déclarée urgente. Elle sera discutée dans les prochains mois.

BS souligne que les quatre ans de formation sont nécessaires, car il est important que les enseignants du primaire soient formés comme généralistes et non pas comme semi-généralistes. Il n'est pas possible de former des généralistes en trois ans. Le deuxième argument est qu'il n'est pas possible de faire autant de formation pratique en trois ans qu'en quatre ans. Le dernier argument est que la reconnaissance vient d'être obtenue, alors si la formation passe à trois ans, il faut tout recommencer à zéro.

BS va ajouter à ce procès-verbal une note écrite d'environ cinq à six pages qui donne des arguments proposés par des étudiants dans leur pétition.

MSM mentionne le troisième divers qui concerne les absences.

BS précise qu'une information a été transmise aux employés à ce sujet. Il indique que la conseillère aux études est actuellement hospitalisée pour une durée indéterminée. Suite à un virus, l'administratrice sera absente pour un certain temps. La secrétaire à la direction est également absente à 100% pour une durée indéterminée pour d'autres raisons.

MSM remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

La séance est levée à 19h35.